

SOBC – Modalités de prise en charge des frais

Dans tous les cas, le demandeur doit être à jour avec le club au sujet de son inscription ainsi que des paiements de ses tournois.

Uniquement sur demande, pour tout remboursement, il est nécessaire de fournir les justificatifs demandés

Demandes à faire avant le 25 JUIN de la saison en cours

ÉVÈNEMENTS	INSCRIPTION		TRANSPORT (Remboursement si covoiturage avec 3 personnes minimum)		HÉBERGEMENT		VOLANTS
Championnat de l'Yonne	OUI		NON		NON		NON
Championnat de Bourgogne	OUI		OUI		OUI		NON
Championnat de France	OUI	Pris en compte dans les 3 tournois remboursés	OUI		OUI		NON
Interclub Régional	OUI		OUI	si pas de prêt de minibus SCE	OUI	Si >1H30 de trajet	OUI
Interclub Départemental	OUI		OUI		NON		OUI
Tournoi privé	OUI	3 tournois par saison à partir de 5 tournois réalisés soit 8 minimum inscription via le club sur demande ou remboursement des 3 moins chers Le tournoi ne doit pas avoir lieu le même jour qu'un Championnat départemental, que le tournoi du club ou qu'interclub (si son équipe est engagé le même jour)	NON				NON
Tournoi de Sens	OUI	Pris en compte dans les 8 tournois réalisés	NON				NON
CDJ	OUI		OUI	Si don sous forme d'abandon de frais KM au profit de l'association - CERFA pour déduction des Impôts			NON
CRJ et CIJ	OUI	Pour 4 tournois par saison	OUI	50€ par enfant (100-200 km), 60€ par enfant (200-300 km) 70€ par enfant (+300 km).		30€ par enfant et par nuit	NON
CEJ	OUI		OUI				NON
Stages Jeunes organisés par la Ligue	OUI	Montant pris en charge à hauteur de 30€ (si stage payant)	NON		LIGUE		LIGUE
Formation	OUI	Ne sont prises en compte que les formations qui ont lien avec le développement du badminton et qui entrent dans un projet de club. Les demandes doivent être formulées au moins 2 semaines avant la formation, pour validation. C'est au stagiaire de se renseigner des modalités et de présenter le projet.	OUI	Conditions identiques que pour le remboursement de l'inscription		Si la formation est sur deux jours consécutifs, prise en charge d'une nuitée	
Actions diverses	OUI	action validée par le bureau	OUI	action validée par le bureau	OUI	action validée par le bureau	

Les remboursements sont pris en charge par le club (sur justificatifs) à la condition de favoriser au maximum le covoiturage et les hébergements groupés.

Le calcul des frais kilométriques se fait sur une base de 0,40€ par km et au départ du centre ville de Sens jusqu'au gymnase de l'évènement.

Prise en charge d'une nuité, si l'évènement est sur deux jours consécutifs.

Sont considérés comme accompagnateur, les adultes non joueurs qui transportent des enfants en voiture « complète ». Par exemple, une mère, sa fille et trois autres joueuses.